

Politique sociale

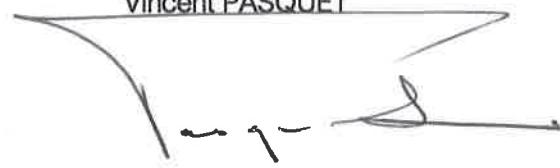
La maîtrise de la gestion des ressources humaines ("politique" sociale interne) et le développement de bonnes relations de voisinage ("politique" sociale externe) constituent des atouts majeurs pour la croissance, la performance et la stabilité de l'entreprise. Notre participation au dialogue social avec les populations riveraines et aux activités socio-économiques locales contribue au développement d'un climat social durable. Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et consolider notre politique sociale interne et externe, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM prend les engagements suivants :

1. Respecter les dispositions réglementaires, conventionnelles et les accords locaux en matière sociale au sein de l'entreprise.
2. Définir les responsabilités de chacun dans l'entreprise visant une organisation structurée.
3. Améliorer les conditions de vie des salariés suivant les possibilités de l'entreprise.
4. Garantir la protection sociale des salariés et leur rémunération conformément aux exigences légales et réglementaires et les accords collectifs.
5. Faire travailler les personnes âgées de 18 ans révolus, sans discrimination sur le genre et le sexe en privilégiant la main d'œuvre locale à niveau équivalent de compétence.
6. Ne pas pratiquer toute forme de travail forcé et/ou obligatoire.
7. Respecter la représentation du personnel, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective.
8. Assurer la formation professionnelle des salariés selon les besoins spécifiques de l'entreprise.
9. Maintenir un dialogue social organisé et permanent avec le personnel et les partenaires sociaux permettant une meilleure prévention, une gestion et une résolution rapide des conflits.
10. Rechercher des sources d'alimentation en protéines en substitution à la viande de brousse.
11. Participer au développement socio-économique local en s'associant à des projets structurés.
12. Mettre en œuvre et assurer un cadre et un mécanisme de concertation permanente afin d'informer et sensibiliser les communautés riveraines, de recueillir leur consentement pour la bonne marche des activités d'exploitation, la pertinence des réalisations sociales et la prévention des conflits tout en respectant la démarche CLIP.
13. Collaborer avec les instances locales lorsque l'entreprise est concernée.
14. Contribuer à la préservation des us et coutumes des populations locales dans la mesure où celles-ci respectent la législation et les activités de l'entreprise.
15. Respecter le droit foncier, le droit d'usage ainsi que le droit des minorités, des peuples autochtones riverains.
16. Ne pas être impliquée dans des activités en lien avec le travail des enfants.
17. Garantir le respect des droits fondamentaux et libertés, notamment le droit à la vie, de se marier et de fonder une famille sans discrimination ni atteinte à la dignité, la liberté d'opinion, d'expression, de conscience et de religion.

Par le respect de ces engagements, la Direction des entreprises PALLISCO et CIFM souhaite contribuer activement à la paix et au bien-être social.

Le, 02/02/2026
 Douala - Cameroun.
 V05

Vincent PASQUET



Gérant PALLISCO - CIFM